

**L'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROCHE
À LA FUTURE VILLE DE SAGUENAY**

Par

**Majella-J. GAUTHIER
Martin DION
Carl BRISSON
et
Gilles-H. LEMIEUX**

**Rapport remis à M. Bernard Angers
Président du Comité de conciliation de la future Ville de Saguenay**

**Produit par le
Projet Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Département des Sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi**

Mars 2001

Introduction

Le présent rapport constitue un geste spontané de notre équipe de recherche. Il fait suite à nos réflexions sur le sort qui doit être réservé à la municipalité de Larouche relatif à la restructuration municipale dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Nous espérons éclairer quelque peu les acteurs qui auront à émettre des propositions au gouvernement spécifiquement dans la composition de la future Ville de Saguenay.

Nous basons notre démonstration surtout sur les résultats des recherches qui ont été effectuées dans le cadre du Projet de l'*Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Quelques points seront amenés pour décrire et expliquer des aspects dont on devrait tenir compte pour prendre une décision; il s'agit des aspects spatio-économiques et de l'environnement. Chaque point se subdivise en sections qui possèdent leur propre signification, mais c'est surtout leur addition et leur intégration qui permettent d'élaborer, en conclusion, des pistes de réflexion.

1.ASPECTS SPATIO-ÉCONOMIQUES

1.1. Les **flux quotidiens des travailleurs** indiquent de toute évidence qu'en 1996 les résidents de Larouche ont une propension à se diriger vers Jonquière et ses environs plutôt que vers le Lac-Saint-Jean. Les valeurs sont plus du double en faveur de Jonquière et de ses environs (235 par rapport à 110). Cette orientation vers l'est nous est confirmée par la figure n° 1 et les figures n° 2 et n° 3 (cartes des flux).

Il en résulte que Larouche fait partie du bassin de main-d'œuvre de Jonquière et, partant, du bassin de la future Ville de Saguenay.

Figure 1: Tableau des migrations quotidiennes des résidents de Larouche en 1996

Municipalité	Sortie vers	Entrée à Larouche
Jonquière	155	
Chicoutimi	50	
La Baie	10	
Laterrière	10	
Ferland-et-Boilleau	10	
Lac-Kénogami		10
Total	235	10
Alma	45	
Saint-Henri-de-Taillon	15	
Delisle	10	
Hébertville-Station	10	10
Saint-Bruno	10	
Roberval	10	
Saint-Nazaire	10	
Total	110	10

Le patron municipal des migrations quotidiennes de travail, réalisé à l'intérieur du projet Atlas électronique, révèle que Larouche (du moins en 1996) n'avait pas un profil de banlieue. On devrait la qualifier plutôt de municipalité appartenant à la frange rurale-urbaine, une couronne que l'on retrouve généralement à l'extérieur à celle de banlieue (se référer au mémoire remis au juge Bergeron).

FLUX QUOTIDIEN DES TRAVAILLEURS VERS LAROUUCHE 1996

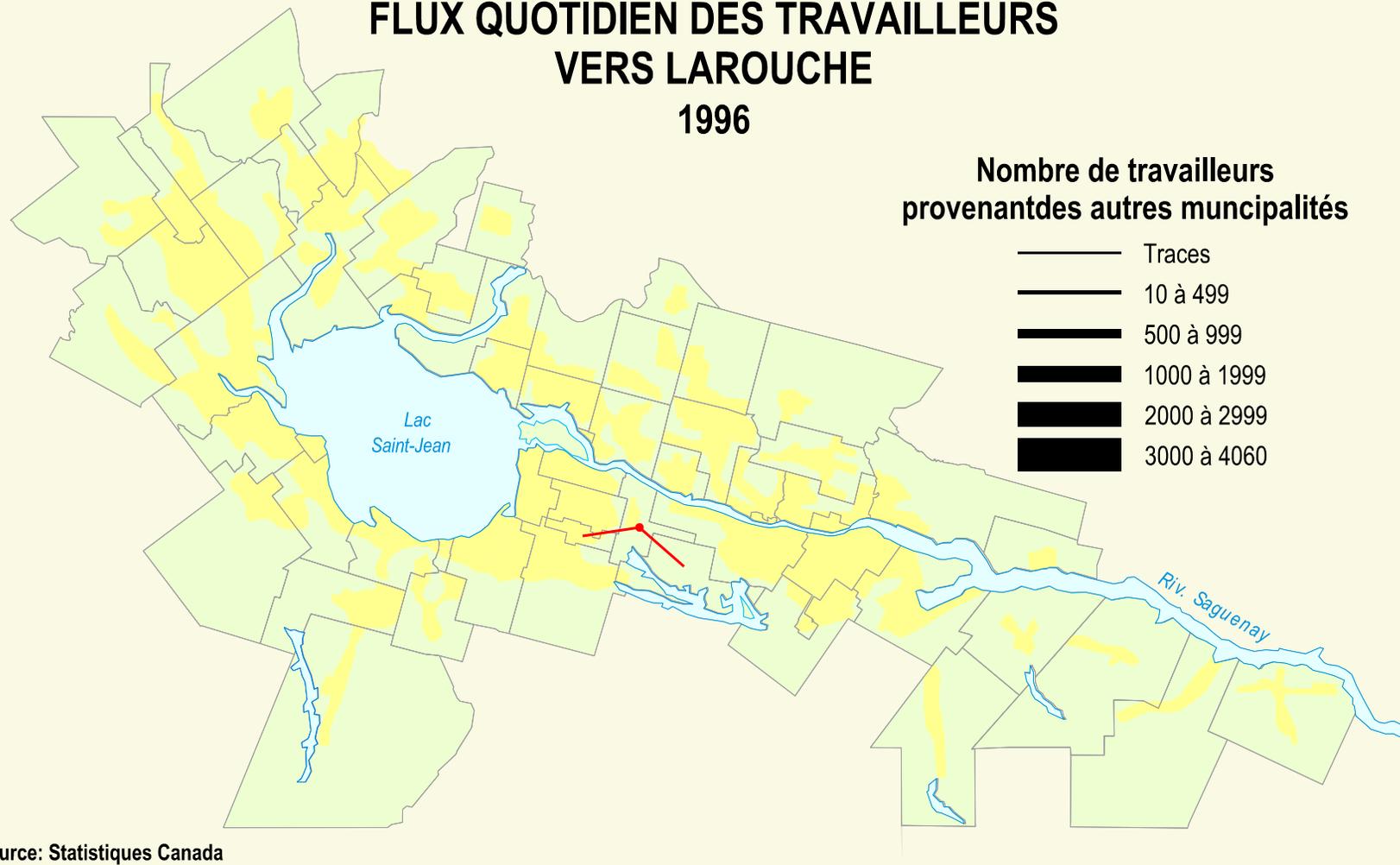


Figure 2

Source: Statistiques Canada

©<http://www.uqac.quebec.ca/atlas/saguenay-lac-saint-jean>

M. DION ET M.-J. GAUTHIER

FLUX QUOTIDIEN DES TRAVAILLEURS SORTANT DE LAROUUCHE 1996

Nombre de résidents travaillant
dans d'autres municipalités

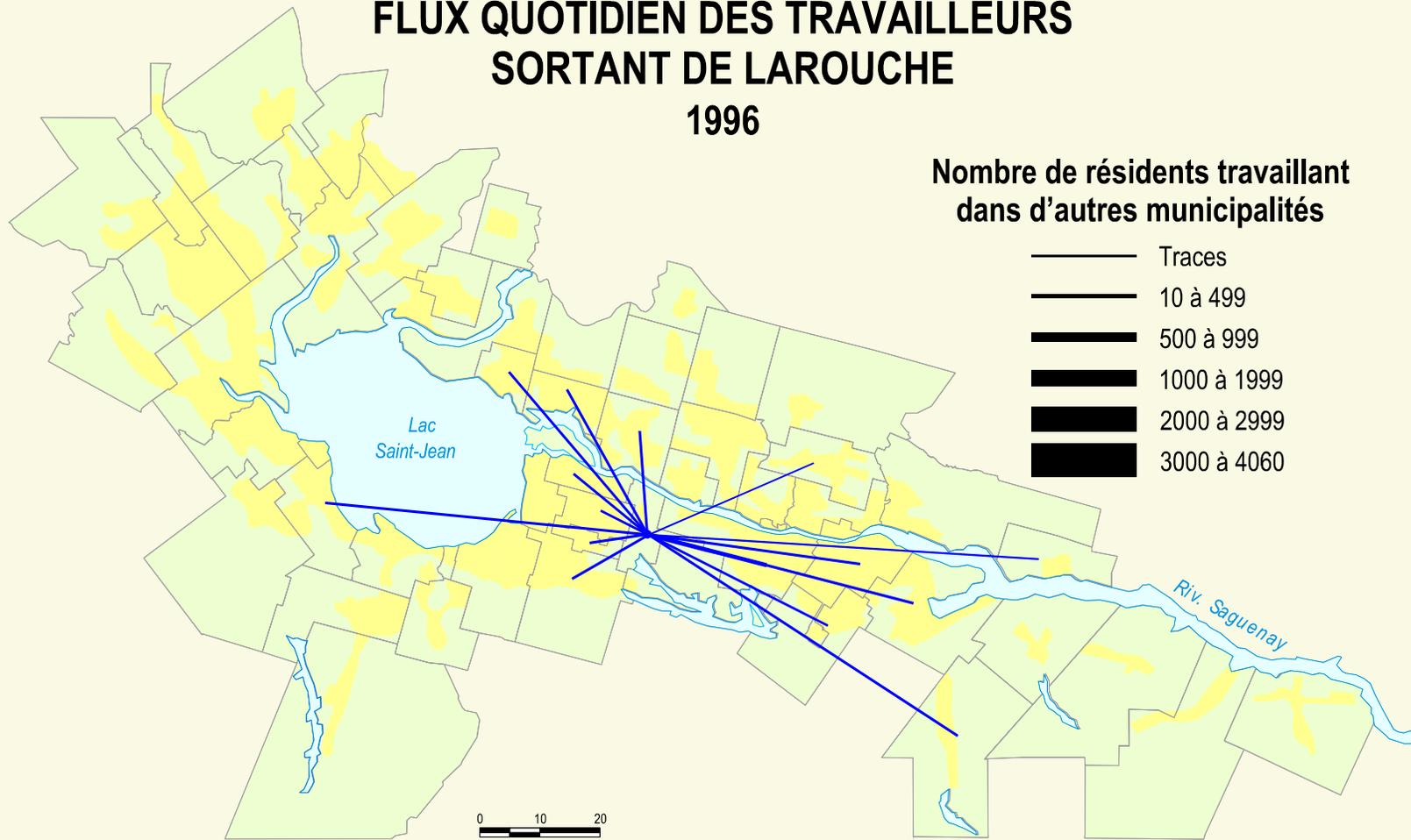
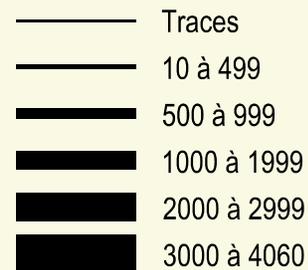


Figure 3

Source: Statistiques Canada

©<http://www.uqac.quebec.ca/atlas/saguenay-lac-saint-jean>

M. DION ET M.-J. GAUTHIER

1.2. **La force d'interaction** reliant Larouche avec Jonquière et ses environs et avec Alma est révélatrice. En se basant sur la loi de Reilly et la méthode utilisée dans le cadre de nos recherches qui tient compte de la distance routière et de la population totale des entités municipales, on en arrive à affirmer que la force d'interaction en 1996 entre Larouche et Jonquière est deux fois plus grande que celle qui existe entre Larouche et Alma (voir la figure n° 4). De plus, celle qui a été mesurée avec Ville de Saguenay (moins Larouche) est supérieure à Alma de 3,5 fois.

Figure 4: Tableau de la force d'interaction entre Larouche et les alentours en 1996

Municipalités	Population	Distance de Larouche	Force
Alma	26 127	17,50 km	1 250,10
Jonquière	56 503	19,50 km	2 533,77
Ville de Saguenay	150 618	31,64 km	4 523,06

Ainsi, le potentiel d'interaction de Larouche est nettement en faveur de Jonquière et de la Ville de Saguenay.

1.3. **L'attraction spatiale** exercée par les pôles urbains sur Larouche peut être calculée également en faisant appel à la loi de Reilly. On y mesure la valeur du champ de gravitation exercée par un point sur le territoire environnant. Disons en entrée de jeu que la municipalité de Larouche est située à peu près à égale distance en ligne directe de Jonquière (19,5 km) et d'Alma (17,5 km). Il en résulte que la valeur d'attraction de Jonquière sur Larouche est de 6,93 alors que celle exercée par Alma est plus basse avec 5,37.

La figure n° 5 fournit un tableau comparatif pour diverses distances depuis les deux centres urbains. Et même, la force d'attraction de la future Ville de Saguenay (excluant la population de Larouche) s'avère être encore plus élevée que celle de Jonquière avec une valeur de 7,35. Il est à noter que la force de départ utilisée pour calculer les champs d'attraction repose sur la population des pôles urbains travaillant dans le secteur tertiaire en 1996.

Figure 5: Tableau des valeurs des champs d'attraction sur Larouche

Kilomètres	Alma	Jonquière	Ville de Saguenay
0,00	94,02	135,19	235,82
1,50	62,68	90,13	157,22
2,00	47,01	67,59	117,91
5,00	18,80	27,04	47,16
10,00	9,40	13,52	23,58
17,50	5,37	7,73	13,48
19,50	4,82	6,93	12,09
20,00	4,70	6,76	11,79
30,00	3,13	4,51	7,86
31,64	2,97	4,27	7,45
40,00	2,35	3,38	5,90

1.4. **L'origine des travailleurs à l'usine CFL-Structure**, construite dernièrement au village de Larouche, révèle un net penchant vers le Saguenay. Les données fournies par l'entreprise, en date du 19 mars 2001, indiquent que seulement 33 travailleurs sur 130 résidents à Larouche. Les 97 autres travailleurs se répartissent dans 20 municipalités dont 12 au Saguenay (voir la figure n° 6).

Figure 6: Tableau de la provenance des travailleurs de CFL-Structure

Municipalités	No. de travailleurs	Municipalités	No. de travailleurs
Larouche	33		
SAGUENAY		LAC-SAINT-JEAN	
Chicoutimi	27	Alma	8
Jonquière	19	Delisle	4
Laterrière	13	Métabetchouan	3
La Baie	6	Hébertville	2
Petit-Saguenay	3	Saint-Gédéon	1
Shipshaw	2	Desbiens	1
Sainte-Rose-du-Nord	2	Saint-Henri-de-Taillon	1
Canton Tremblay	1	Saint-Nazaire	1
Saint-Honoré	1		
Falardeau	1		
L'Anse-Saint-Jean	1		
Total	76	Total	21

Ainsi, il est clair que l'attraction de la main-d'œuvre rattachée à cette nouvelle usine a été exercée principalement vers le Saguenay. On pourrait sans doute supposer qu'il soit possible que certains travailleurs déménageront (si cela n'a pas déjà fait) pour s'approcher de l'usine. Cependant, il n'est pas dit qu'ils s'installeront à Larouche car les voies de circulation qui mènent à Jonquière et vers le Haut-Saguenay sont d'excellente qualité, d'autant plus que les distances à parcourir quotidiennement ne sont pas très grandes.

1.5. Paysage et occupation du sol

Le paysage de Larouche est typiquement rural: beaucoup de forêt, une agriculture peu présente et moribonde, quelques lacs ceinturés de résidences secondaires, deux noyaux de peuplement (le village et les abords de la baie Cascouia), un habitat dispersé de qualité moyenne, peu de développement domiciliaire.

Le village lui-même est séparé de la plaine de Jonquière-La Baie par un bloc important du horst de Kénogami qui, sur le plan paysagique (forêt) et géologique (roc), l'isole de Jonquière. Cet accident géographique est nettement moins présent en direction de la plaine d'Hébertville.

2. ENVIRONNEMENT

2.1. Éléments environnementaux

Le territoire de la municipalité de Larouche est entièrement inclus dans l'entité géographique que l'on nomme le **Horst de Kénogami** (voir figure n° 7). Il s'agit d'un complexe de collines isolées ou regroupées de faible altitude à vallées étroites. Parmi ces petites vallées étroites, on distingue, au centre du territoire, une vallée orientée nord-sud. Elle est insérée entre les cotes de 130 mètres et de 180 mètres d'altitude. Les monts qui l'entourent ont une élévation moyenne de 230 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cet espace à relief vallonné limite la municipalité en termes de superficie propice à l'occupation résidentielle et agricole. C'est à l'extrémité sud de cette vallée que se situe l'agglomération de Larouche (voir figure n° 8).

Le Horst de Kénogami, vue à vol d'oiseau (voir figure n° 7) nous fait voir une foule de petits lacs disposés de façon éparse, souvent encadrés par des terrains marécageux qui reçoivent ou engendrent des cours d'eau de faible volume à débit variable. Ces cours d'eau se retrouvent à l'intérieur de **trois bassins de drainage** soit (voir figure n° 8).

- bassins de la rivière Saguenay;
- bassin du lac Kénogami;
- bassin du lac Saint-Jean.

Figure 7: Image satellitaire du Haut-Saguenay

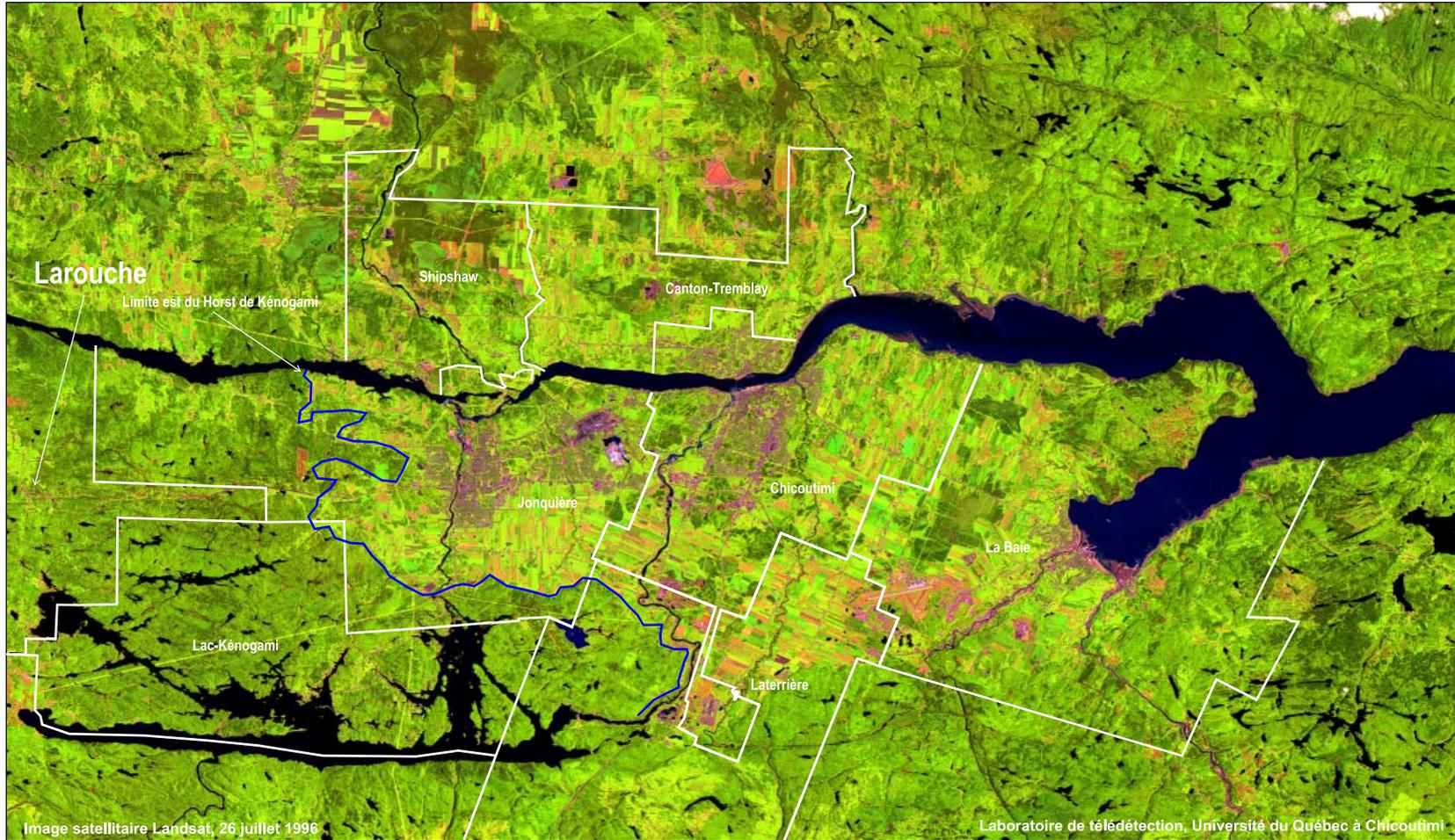
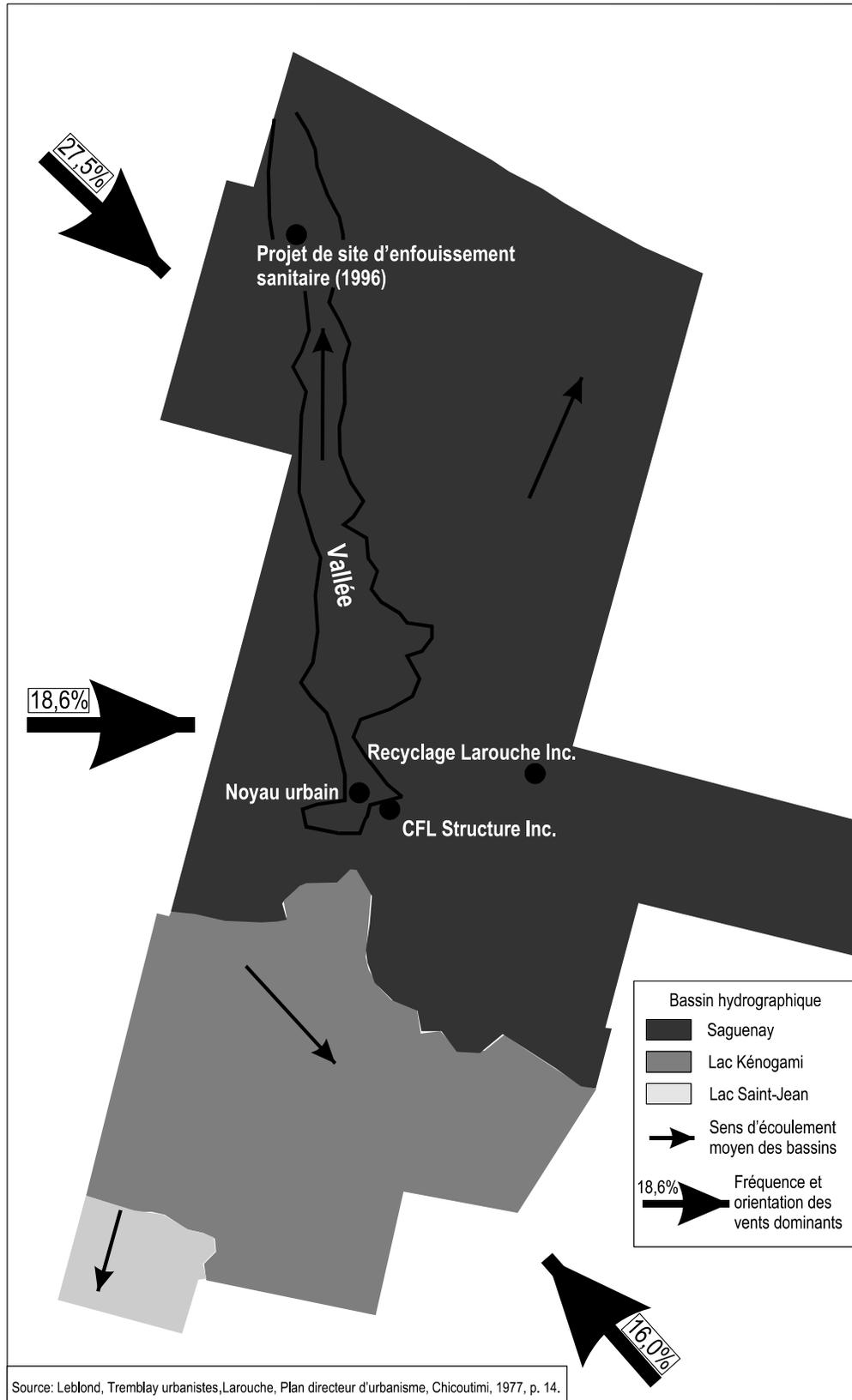


Figure 8: Éléments environnementaux de la municipalité de Larouche



Le bassin de drainage qui s'écoule vers le Saguenay, constitue 75 % du territoire de la municipalité et évacue la majorité des eaux de ruissellement. En général, le sens d'écoulement est orienté du SSE vers le NNW. Le ruisseau Dorval est le principal cours d'eau de ce bassin. Il draine les terres agricoles (celles qui restent!) situées le long du Chemin Dorval et collecte les eaux traitées en provenance de la station d'épuration de la municipalité. De plus, on y trouve les installations du centre de traitement « Les recyclages Larouche » et la nouvelle usine CFL-Structure. Enfin, en 1996, un projet éventuel de site d'enfouissement sanitaire régional y a été soumis et analysé par le BAPE (voir figure no 8).

Au sud du territoire municipal, les eaux de surface rejoignent deux bassins de drainage. Il s'agit du bassin du lac Kénogami et celui du lac Saint-Jean. Dans le premier bassin, le sens d'écoulement est NW vers le SE en direction de la baie Cascouia, c'est-à-dire là où se concentre la majorité des résidences secondaires présentes sur le territoire. Enfin, une petite portion du territoire située à l'extrémité sud, est drainé vers le lac Saint-Jean via la rivière Kénogamichiche.

En ce qui concerne les **dépôts meubles**, la très grande partie du territoire de la municipalité est constitué de dépôts glaciaires d'épaisseur relativement mince et d'affleurements rocheux. La faible épaisseur des sols a une incidence directe sur leur capacité de rétention de l'eau par percolation. Ces sols deviennent rapidement saturés ce qui provoquent un écoulement en surface de tout surplus d'eau vers le Saguenay, le lac Kénogami, le lac Saint-Jean ou tout autre plan d'eau présent sur le territoire.

En dernier lieu, le territoire de Larouche est balayé par des **vents dominants** en provenance à 27,5 % du nord-ouest, 18,6 % de l'ouest et 16 % du sud-est (voir figure n° 8). De plus, la topographie en vallée favorise, par des nuits d'inversion thermique, l'écoulement de l'air et sa stagnation dans les cuvettes.

2.2. Inquiétudes environnementales

Suite à un constat inquiétant de baisse démographique et de chômage élevé chez la population, les divers intervenants au niveau municipal ont jugé essentiel que la municipalité se dote d'un créneau de développement original et non exploité dans la région. Une proposition de développer **l'industrie de l'environnement** à Larouche fut alors bien accueillie; elle fut soumise lors du Sommet municipal de 1992, reprise et acceptée par la Corporation de développement et le Conseil municipal. C'est à ce moment-là que des démarches ont été initiées pour attirer des entreprises spécialisées dans le domaine.

Cette démarche pouvait alors se concrétiser en autant que les projets soient acceptables par la population, que de nouveaux emplois soient créés dans la municipalité, qu'il y ait des retombées économiques pour les commerces locaux, que l'on freine l'exode démographique et que des redevances sous forme de taxes permettent une plus grande sécurité foncière. En regard de tout cela, la municipalité

s'est engagée à multiplier tous les efforts nécessaires pour attirer des entreprises de l'industrie de l'environnement.

Ces efforts ont déjà rapporté certains succès dont l'installation en 1995 de Recyclage Larouche Inc. qui œuvre dans la **décontamination** d'équipements électriques ayant contenu des BPC et leur élimination par brûlage. En 1996, le BAPE a examiné la possibilité d'installer un projet de site d'enfouissement sanitaire dans le secteur du chemin Dorval. Bien que ce projet fût jugé acceptable par le BAPE, il n'a pas été retenu par le ministère de l'Environnement pour combler les besoins de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Depuis, Larouche a accueilli une nouvelle usine de transformation du bois, Structure CFL Inc., qui appartient en partie à la Coopérative forestière de Laterrière. Cette nouvelle usine a créé 130 nouveaux emplois dont 33 ont été comblés par des résidents de Larouche. Ce nouvel investissement permet, en quelque sorte, de rendre possible momentanément une trêve dans la recherche de nouveaux emplois pour ses résidents. Évidemment, tous les problèmes démographiques et économiques de la municipalité ne sont pas réglés pour autant. Dans cette perspective, tout nouveau projet d'entreprise de décontamination qui désireraient s'implanter dans la région, est susceptible d'intéresser les autorités municipales de Larouche tout comme les promoteurs d'éventuels projets pourraient être attirés par le territoire de Larouche en raison de l'accueil favorable qui leur seraient réservés. C'est **l'effet d'entraînement**.

Dans l'éventualité où de nouveaux projets d'industrie environnementale désireraient s'implanter à Larouche, le choix de cette municipalité aura des incidences sur la qualité de vie des résidents de la future ville de Saguenay tout comme les larouchois. En effet, certains éléments environnementaux, mentionnés précédemment, nous apparaissent défavorables à l'implantation de ce type d'entreprises:

- 1) Tout **rejet atmosphérique** de contaminants est susceptible d'affecter à la fois les résidents de Larouche et ceux de Ville de Saguenay, là où vivent 150 618 habitants (la plus grande concentration de population au Saguenay-Lac-Saint-Jean). La fréquence et l'orientation des vents dominants disperseront davantage les contaminants vers Ville de Saguenay. Localement, les citoyens de Larouche (principalement ceux qui demeurent dans le village) peuvent également être affectés par des émanations atmosphériques en raison de leur localisation dans une cuvette favorable à la stagnation des masses d'air lors d'inversion thermique. Notons également que le ministère de l'Environnement a émis un avis d'infraction le 14 février 2001 à Recyclages Larouche à la suite d'une investigation faite au cours des 12 derniers mois sur la présence près de l'entreprise de biphényles polychlorés (BPC) et de trichloroéthylène (TCE). Ce sont des cas qui illustrent la notion de danger et de risque environnementaux.
- 2) Tout **déversement** de contaminants sous forme liquide est également susceptible d'affecter notamment les résidents de Ville de Saguenay. En effet, la quasi-totalité des eaux de surface qui s'écoulent sur le territoire de cette municipalité, transitent par la rivière Saguenay ou par le lac Kénogami. En ce qui concerne la rivière

Saguenay, à la hauteur de Larouche, cette section en amont du barrage de Chute-à-Caron constitue une zone importante de villégiature et de sports nautiques pour les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget, de Shipshaw et de Jonquière. Dans le cas où un déversement se dirigerait vers le lac Kénogami, ce serait une affectation de l'une des plus importantes zones de villégiature et de récréation du Saguenay. Il faut se rappeler que les émissaires du lac Kénogami, soit la Rivière-aux-Sables et la rivière Chicoutimi, servent de prises d'eau potable à Jonquière et à Chicoutimi.

Dans la présente réorganisation municipale qui a cours au Saguenay, l'inclusion de la municipalité de Larouche dans la future Ville de Saguenay, dans l'optique d'une plus grande sécurité environnementale, s'avère être primordiale. La sécurité environnementale, le développement socio-économique et la sécurité foncière de la municipalité de Larouche ne devraient plus être tributaires d'un développement axé sur la filière de l'industrie de l'environnement. En effet, lorsque la population d'un territoire manifeste son intérêt pour accueillir de telles entreprises, elle offre à d'éventuels promoteurs un territoire exempt du syndrome « pas dans ma cour ». C'est pourquoi, l'intégration du territoire de la municipalité de Larouche dans la future ville de Saguenay permettrait un **contrôle environnemental** plus strict. De plus, elle favoriserait une planification territoriale plus efficace et aussi plus cohérente.

À l'inverse, l'intégration de la municipalité de Larouche dans la MRC rurale du Saguenay fera en sorte que celle-ci sera isolée des municipalités du Bas-Saguenay et de la rive nord du Saguenay. En effet, la municipalité de Larouche n'est pas intégrée à la vocation agricole, forestière et de petites et moyennes industries de transformation que l'on retrouve dans les municipalités de la rive nord du Saguenay. Elle n'est pas plus d'affinités avec la vocation agro-forestière et récréotouristique des municipalités du Bas-Saguenay. Dans ce contexte, il est fort probable que les autorités municipales de Larouche continueront à déployer les efforts nécessaires pour attirer des entreprises de décontamination sans que la population de Ville de Saguenay ne soit consultée et partant d'accord.

Dans le cas où la municipalité de Larouche serait intégrée au territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, c'est toute la population urbaine et rurale du Saguenay qui sera pénalisée par des décisions prises sans leur accord et qui auront des incidences sur leur environnement. À titre d'exemple, le BAPE a déjà jugé acceptable l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire à Larouche. Il n'y a qu'un pas à franchir pour que cette alternative prenne forme à la suite de la fermeture éventuelle du site actuel de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Conclusion

Ce rapport a pour but de fournir aux décideurs de l'information utile sur l'intégration de la municipalité de Larouche à la future Ville de Saguenay. Voici un résumé des principales constatations révélées par la présente analyse.

1. La municipalité de Larouche appartient à la périphérie de la ville de Jonquière. Elle fait partie sans équivoque de la frange rurale-urbaine de la conurbation. Toutefois, elle ne peut être considérée comme une municipalité de banlieue.

2. Le paysage, nettement rural, et l'utilisation du sol ne témoignent pas d'une dynamique particulière liée à un mouvement en expansion.

3. La majorité des déplacements quotidiens des travailleurs se fait en direction du Haut-Saguenay. Cela vaut autant pour les gens de Larouche qui vont à l'extérieur que pour ceux qui y entrent. Dans ce dernier cas, le bassin de main-d'œuvre de la nouvelle usine CFL-Structure le confirme parfaitement.

3. Les modèles d'interaction et d'attraction indiquent hors de tout doute que Larouche possède un potentiel de liens plus élevé avec le Saguenay qu'avec le Lac-Saint-Jean et qu'elle se situe à l'intérieur du champ de rayonnement de Jonquière (et de Ville de Saguenay) plutôt que d'Alma.

4. Les conditions biophysiques liées à la topographie, aux dépôts meubles, aux bassins de drainage et à la direction des vents dominants peuvent amplifier des accidents écologiques en provenance d'industries de décontamination installées à Larouche et occasionner des désagréments importants pour la population de Ville de Saguenay.

5. La volonté des autorités de la municipalité de Larouche d'attirer des entreprises de la filière de l'environnement ne peut que contribuer à fragiliser une certaine sécurité environnementale des communautés locales des alentours.

6. Pour assurer un contrôle environnemental plus strict et pour favoriser une planification territoriale plus efficace et plus cohérente, il va de soi qu'il est préférable que les orientations de développement relatives au territoire de Larouche soient harmonisées avec celles de la future Ville de Saguenay.

Références

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1996, *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Larouche*, Rapport d'enquête et d'audience publique, Québec, BAPE, n° 102, 147 pages.
- FERLAND, M.-G. et R.-M. GAGNON, 1967, *Climat du Québec méridional*, Québec, Ministère des richesses naturelles, 92 pages.
- GAUTHIER, M.-J. et autres, 2001, *Analyse centrographique des entreprises manufacturières du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1999)*, Université du Québec à Chicoutimi, Janvier, 91 pages. Cédérom.
- GAUTHIER, M.-J. et Claude CHAMBERLAND, 2000, «Quelques défis dans la réalisation d'un atlas régional; les besoins, les partenaires et les choix technologiques: le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean», *Bulletin du Comité français de cartographie*, Nos 164-165, 57-62.
- GAUTHIER, M.-J. et M. DION, 2000, «Nouvelles vues sur l'espace et l'économie du Saguenay —Lac-Saint-Jean», *Journal Le Faisceau* (Ass. des évaluateurs, munic. du Québec, Vol.28, No 3, p. 4-8, et No d'automne 2000, <http://www.aemq.qc.ca/>
- GAUTHIER, M.-J. M. DION et autres, 2000, *La place des centres urbains dans l'organisation de l'espace régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Université du Québec à Chicoutimi, Mémoire présenté à Me Pierre Bergeron (mandataire pour la restructuration municipale), 30 p., cédérom.
- GAUTHIER, M.-J., Claude CHAMBERLAND et autres, 2000, *Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Université du Québec à Chicoutimi, Site Internet, <http://www.uqac.quebec.ca/atlas/saguenay-lac-saint-jean>
- GAUTHIER, M.-J., Martin DION et Alain ROCH, 2000, *Mobilité de la main d'œuvre de municipalités du Fjord-du-Saguenay*, Chicoutimi, Centre local de développement du Fjord-du-Saguenay et Université du Québec à Chicoutimi, sans pagination, 60 cartes.
- LEBLOND et TREMBLAY urbanistes, 1977, *Plan directeur d'urbanisme de Larouche*, Chicoutimi, 88 pages.
- MUNGER, Frédéric, 2000, *Étude sur la mobilité de la main d'œuvre au Saguenay*, Rapport d'analyse, Chicoutimi, Centre local de développement du Fjord-du-Saguenay et Université du Québec à Chicoutimi, 42 pages. (Aide à la recherche).

ROCH, Alain, 2000, *Contribution à la cartographie des entreprises manufacturières du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1999*, Université du Québec à Chicoutimi, Mémoire de baccalauréat non publié, 22 p. (Résultats sur Internet: <http://www.uqac.quebec.ca/atlas/saguenay-lac-saint-jean>).

UQACTualité, 2000, «Consultez l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean», Vol. XXV, déc.

DOSSIER DE PRESSE (écrite)

Le Quotidien, 2001, «Recyclages Larouche. Des correctifs s'imposent», 28 février.

BOUCHARD, Denis, 2001, «Le maire Tremblay se réjouit», *Le Quotidien*, 25 janv. P. 4.

DELISLE, Catherine, 2001, «Giguère ne trouve rien de neuf dans l'étude», 25 janv. P.4.

BERNIER, Yvon, 2001, «Le maire de La Baie réagit vivement», *Le Quotidien*, 25 janv. P. 4

BOUCHARD, Denis, 2001, «La fusion justifiée», *Le Quotidien*, 24 janv. P. 1-3.

CÔTÉ, Claude, 2001, «Qualité de l'air ambiant», *Le Quotidien*, 21 avril.

TREMBLAY, Bertrand, 2000, «Le Saguenay continue à se tirer dans le pied», *Le Quotidien*, 4 nov. P. 3.

BERNIER, Yvon, 2000, «Une main-d'œuvre très mobile au Saguenay», *Le Quotidien*, 1 nov.

BOIVIN, Normand, 1999, «Des chercheurs préparent un atlas électronique», *Progrès-Dimanche*, 30 mai, P. A-10.

Le Quotidien, 1999, «Atlas Québec», 11 juin, P. 12

LABRIE, Isabelle, 1998, «Transformateurs décontaminés à Larouche», 7 juillet.

CÔTÉ, Claude, 1997, «Recyclages Larouche fait son chemin», 24 sept.

CÔTÉ, Claude, 1997, «Larouche traiterait des déchets dangereux», 23 sept.